Six cents euros d'amende pour avoir loué Mohamed Merah

12/09/2013 à 22h02

REIMS (51). Le 16 juillet, à Reims, Arthur revient de la mosquée, conduit en scooter par un ami. Contrôle de police. Les fonctionnaires immobilisent le deux-roues. Agacé, Arthur aurait, selon deux des trois policiers, dit : « **Je vais quitter ce pays de merde. Il faudrait plus de Mohamed Merah dans ce pays de mécréants** ».

Aucune interpellation n'a lieu. Le lendemain, Arthur reçoit une convocation pour venir s'expliquer au commissariat. Le 22 juillet, il se rend à l'hôtel de police et à peine arrivé, se retrouve placé en garde à vue. Le voilà accusé d'apologie du terrorisme. Depuis le début, le prévenu nie formellement ces propos.

« Mais pourquoi les policiers auraient-ils entendu cette phrase ? », interroge la présidente. « Moi-même, franchement, j'aimerais bien le savoir », réplique Arthur, **cheveu ras, barbe imposante et djellaba.** « Pas spécialement intéressé par la religion à l'adolescence », ce jeune homme de 26 ans est invité à parler de sa foi : « Oui, bien sûr, à long terme, **j'aimerai partir dans un pays musulman […] car il est difficile de pratiquer l'islam en France.** C'est un choix personnel, je n'éprouve pas de haine ».

Et Merah dans tout ça ? « Ce qu'il a fait est très grave […] Non, je ne suis pas islamiste, eux font partie d'un extrême dont j'estime ne pas faire partie », dit-il encore. Arthur a quatre mentions au casier judiciaire, pour dégradations et violences. Le substitut du procureur, peut-être fatigué par l'heure tardive, abrège et requiert trois mois ferme…

Article complet sur L'Union